



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sommaire

Réfugiés déboutés dans le canton de Vaud Les Eglises pas d'accord avec l'Etat

Lausanne, 1er novembre 2005 - Les Eglises catholique et réformée ainsi que la communauté israélite du canton de Vaud désapprouvent l'attitude d'une majorité du Conseil d'Etat, qui maintient des mesures de contrainte contre les 400 réfugiés déboutés en provenance des Balkans et d'Ethiopie. Dans ce vieux dossier, la prise de position des trois communautés religieuses a été exprimée par le pasteur Antoine Reymond lors d'une conférence de presse, à laquelle ont pris part des députés de quasiment tous les partis politiques ainsi que la Coordination Asile.

"Nous sommes déçus par le Conseil d'Etat, qui défend la position intransigeante de la Confédération et du conseiller fédéral Christoph Blocher. Le Grand Conseil a pourtant voté majoritairement pour stopper les mesures de contrainte envers les réfugiés déboutés et bien intégrés chez nous depuis des années". Le pasteur Antoine Reymond, porte parole des Eglises catholique et réformée ainsi que de la communauté israélite du canton de Vaud, a ajouté qu'il était très inquiet pour ces enfants, ces femmes et ces hommes. "Ils vont supporter encore tout l'hiver l'indécision des autorités."

Marge d'autonomie du canton

Des députés de tous les partis politiques, à l'exception de l'UDC, ont fait part de leur désaccord avec la majorité du Conseil d'Etat. On le sait, le Gouvernement vaudois estime qu'il ne peut qu'obéir à la Confédération et faire partir ces réfugiés. Cette position est contestée par une majorité de députés estimant que les autorités vaudoises ont une marge d'autonomie pour apprécier la situation locale et éviter d'appliquer des mesures inhumaines.

Le député radical Serge Melly, à la tête des députés contestant l'attitude de l'Etat, estime que " le Gouvernement cantonal fait durer une situation malsaine, alimente des réflexes xénophobes et risque le drame ou l'explosion à chaque expulsion. " Pour Josiane Aubert, présidente du parti socialiste vaudois, l'attitude du Conseil d'Etat est incompréhensible. La députée rappelle que plusieurs conseillers d'Etat en charge du dossier ont estimé ces réfugiés dignes de protection et les ont autorisés à travailler.

Le porte parole de la Coordination Asile, Bruno Clément, est encore plus virulent. "Les autorités soumettent ces réfugiés à de la torture mentale, pratique un mobbing d'Etat par leur harcèlement administratif." Il relève que des citoyens de tout le canton ainsi qu'une quarantaine d'employeurs se mobilisent dans tout le canton derrière les réfugiés. (Com.)

02.11.2005emi
C@thoLink



CONTACT

Médias-presse:
Jean-Brice Willemin
responsable de
l'information
Tél +41(0)21
613 23 23
Fax +41(0)21
613 23 24
Natel +41(0)79
606 36 06

[haut de la page](#)